

RESOLUTION

Procès-verbal ou copie de résolution du 4 février 2013 à la session régulière du conseil de Ville de Château-Richer tenue le 4 février 2013 et à laquelle sont présents monsieur Frédéric Dancause, maire et les conseillères et conseillers suivants :

Mme Julie Gariépy

M. Jean-Pierre Caron

M. Philippe Dorion

M. Claude Jobidon

M. Peter Bergeron

Mme Marlyn Gauthier

tous formant quorum sous la présidence du maire.

.....
RESOLUTION NUMERO 13-027

Projet hydroélectrique Hydro-Canyon de la Rivière Sainte-Anne-du-Nord

.....
CONSIDÉRANT que la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT que ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

CONSIDÉRANT que son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

CONSIDÉRANT qu'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

CONSIDÉRANT que les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

CONSIDÉRANT que ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

CONSIDÉRANT que notre Municipalité a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption de la résolution numéro 10-011 lors de l'assemblée régulière du 11 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

CONSIDÉRANT que la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

CONSIDÉRANT qu'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Peter Bergeron et résolu.

QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la Ville de Château-Richer appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

QUE ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique.

QUE la Ville de Château-Richer souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région.

QUE les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens.

QUE soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim.

Copie conforme

Lucie Gagnon
Greffière-trésorière